

Recherches sociographiques



Kaye HOLLOWAY, *Le Canada, pourquoi l'impasse?*

Stanley Bréhaut Ryerson

Volume 27, numéro 3, 1986

Les cégeps vingt ans après

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056245ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056245ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Ryerson, S. B. (1986). Compte rendu de [Kaye HOLLOWAY, *Le Canada, pourquoi l'impasse?*]. *Recherches sociographiques*, 27(3), 538–542.

<https://doi.org/10.7202/056245ar>

Malgré ces quelques reproches (inévitables) que l'on peut faire au *Roman québécois*, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit-là d'un ouvrage utile et bien fait, si on retient essentiellement son optique sociologique. Il ne fait aucun doute qu'il mérite d'être largement consulté par les étudiants des cours de littérature québécoise et par leurs professeurs.

Françoise VAN ROEY

Collège de Maisonneuve.

Kaye HOLLOWAY, *Le Canada, pourquoi l'impasse ?*, préface de Louis Sabourin, Montréal et Paris, Nouvelle optique/Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1983, 584p.

« Ce qui frappe l'analyste étranger, c'est la permanence des malentendus et des ambiguïtés qui ont caractérisé les controverses ayant marqué les différentes étapes de l'évolution du pays et qui ont rendu difficile voire impossible, la recherche d'une solution viable. » L'analyste, ici, est Kaye Holloway, juriste et politologue, qui dans *Le Devoir* (7 juin 1981) commente le rapatriement constitutionnel projeté par P.E. Trudeau, lequel « par ses implications, touche aux aspects névralgiques de la crise que traverse le pays ».

L'intérêt exceptionnel de cet ouvrage (dont seul le premier de deux tomes est sorti : « Fondement et origine de la crise ») réside à mon sens dans l'alliance originale d'une « synthèse contemporaine faisant appel à l'histoire, au droit public, aux sciences sociales et aux relations internationales » (Louis Sabourin, « Préface »), à une approche lucide, profondément compréhensive, du phénomène nationalitaire. Kaye Holloway fait autorité dans les domaines du droit constitutionnel et international, notamment avec *Les réserves dans les traités internationaux* (Paris) et *Modern Trends in Treaty Law* (Londres). De citoyenneté britannique, d'ascendance arménienne, résidant de longue date en France, elle a pour champ d'intérêt particulier « l'évolution du fédéralisme et des minorités nationales au cours du XX^e siècle ». Et c'est à partir de son intérêt professionnel pour le fédéralisme et de son attachement personnel au sort de nombreux groupes ethniques qu'elle fut amenée à se pencher sur « le cas canadien », pays qu'elle connaissait et où elle avait fait une série de conférences... dans les universités francophones et anglophones. L. Sabourin signale, en plus de son sens profond des débats contemporains, la courageuse ténacité avec laquelle elle mène son travail à bonne fin, « et cela malgré la perte partielle de la vue ».

Porter un jugement sur l'ensemble de l'ouvrage ne sera possible, évidemment, qu'à l'occasion de son achèvement. Tout au plus pourrions-nous risquer dès maintenant quelques remarques préliminaires et provisoires : imprudence que justifie pourtant l'intérêt qu'inspire cette thématique à la fois actuelle et ancienne.

Afin de pouvoir situer les grandes lignes de la démarche entreprise, ainsi que les quelques observations initiales qu'elle a pu évoquer, voici le plan d'ensemble de l'ouvrage. Le présent volume se divise en six parties :

- Aperçu historique : la Nouvelle-France : découverte, institutions, mode de vie ; les aléas de la politique britannique
- Évolution des institutions, 1760-1867
- La Constitution et les institutions fédérales
- Plus de cent ans du système fédéral, de Dominion à un État indépendant
- Les Provinces : histoire, gouvernement, partis politiques, structures économiques
- Le fédéralisme canadien et son évolution (un système *sui generis*) ; et, en dernier, « Essai de clarification » : peuple, nation, État-nation, État souverain ; sources de confusion ; concept de dualisme ; minorités nationales et groupes ethniques.

Le tome II est censé commencer (d'après les indications de l'introduction générale) par une étude du rôle du nationalisme canadien-français, qu'on comparera au nationalisme canadien ou « pan-canadien ». Suivront :

- Un examen des nouvelles dimensions de la crise, « cristallisées par la victoire du premier parti indépendantiste qui bouleversera l'échiquier politique et économique... »
- De longues analyses de la politique linguistique, clé de voûte et pierre d'achoppement du fédéralisme canadien
- Questions d'intégration et d'assimilation, de droits individuels et collectifs. Les Autochtones et leur longue marche vers la reconnaissance de leurs droits territoriaux et politiques
- La nouvelle phase du débat constitutionnel : projets de réforme, de révision profonde, d'une nouvelle fédération, d'une nouvelle entente Québec/Canada ; leurs implications politiques, économiques et culturelles. Les problèmes soulevés par le débat référendaire : droit à l'autodétermination des peuples et nations sociologiques, sécession, souveraineté et indépendance, autonomie linguistique et culturelle...
- Enfin, un rapatriement constitutionnel dont l'effet, en isolant la seule province majoritairement francophone, pèsera lourd sur l'évolution constitutionnelle et politique du pays.

Nous analyserons le jugement de la Cour suprême, qui fera date dans les annales de la jurisprudence, ainsi que les modifications de la Constitution. Aussi, ni le référendum, ni les modifications apportées par la Loi constitutionnelle (1982), n'auront rien réglé, mais ils ajouteront de nouvelles dimensions au conflit qui oppose le Québec au Canada anglais [...] Si diverses issues à la crise qui secoue le pays demeurent possibles, le choix n'en reste pas moins extrêmement difficile. » (Pp. xxi-xxiii.)

Ce texte (il date de 1983) fait voir assez clairement, me semble-t-il, que ce sera au tome II que se déroulera l'essentiel de l'argument de Kaye Holloway, dont le présent volume nous fournit l'indispensable toile de fond. Son titre, « Fondement et origine... », en indique le caractère. J'en dégage, de toute façon, une appréciation qui cherche à en tenir compte. Trois éléments constituent la trame de cette première moitié de l'ouvrage : un « Aperçu historique » ; une description des institutions fédérales et provinciales ; et une réflexion théorique — tous trois, à reprendre, à concrétiser ou approfondir par la suite, en termes de la situation actuelle surtout.

L'aperçu historique, qui dans ce volume occupe le plus d'espace, appelle un double commentaire. Pour l'auteur, le casse-tête canadien, avec sa multiplicité enchevêtrée de filons de causalité, requiert un nouvel examen fouillé de l'ensemble de l'histoire socio-politique du pays. L'impasse actuelle ne serait pour elle qu'une manifestation particulièrement aiguë de « la crise latente qui périodiquement fait irruption ». Il existe donc de grandes constantes, qu'il s'agira d'éclaircir. D'où l'exigence d'une histoire en quelque sorte « totale », qui dépasse les frontières traditionnelles de la discipline pour rejoindre les domaines des sciences humaines et sociales, de la culture, de la technologie. Ce souci semble inhérent à l'approche utilisée. Il trouve son expression la plus approfondie dans le traitement de la question nationale (ou nationalitaire) non seulement au chapitre XXI, « Essai de clarification », mais à travers plusieurs développements antérieurs. Car cette Question en est une, justement, qui exige le concours d'une agrégation de savoirs, n'étant point apanage de quelque discipline unique que ce soit.

Le récit historique, qui nous est présenté aux pages 3 à 101, s'appuie sur les ouvrages d'une trentaine d'historiens et d'une quinzaine de politologues et sociologues. Le consensus approché qui s'en dégage doit permettre au lecteur de suivre *grasso modo* le cheminement complexe aboutissant à la formation du Canada contemporain. L'importance du rôle de la question nationale et coloniale s'y dessine, c'est incontestable. Et pourtant, ce qui reste flou en quelque sorte c'est la dynamique conflictuelle de la totalité des processus et structures organiques (socio-économiques aussi bien que socio-politiques, culturels et technologiques). La faute en est sans doute attribuable à la condition sous-développée de l'intégration des savoirs sociétaux. Un cumul de témoignages disparates ne

saurait, à cette étape-ci, engendrer une cohérence adéquate. Le grand mérite de Kaye Holloway consiste à avoir relevé le défi, et à fournir des éléments significatifs en vue de sa résolution.

L'aire transdisciplinaire exige à la fois un dépassement de bornes traditionnelles et l'affirmation d'exigences particulières aux disciplines participantes. Une imprécision quelconque, apparemment mineure sur le plan « général », peut, sur un autre plan, évoquer controverse sinon critique pointilleuse. C'est le cas des origines constitutionnelles du fédéralisme canadien, pour ce qui est des entités participantes précises (leur nombre, leur statut) lors des négociations de 1864 à 1867. Plus tard, le débat « pacte ou loi » posera des questions autrement plus vastes ; on y reviendra. Pour l'instant, il s'agit de ce qui semble une minutie : combien de Provinces à Charlottetown, Québec et Westminster ? Partons de la proclamation royale du 22 mai 1867 :

« By the Queen! A PROCLAMATION for Uniting the Provinces of Canada, Nova Scotia and New Brunswick, into one Dominion, under the name of CANADA.

« ... An Act for the Union of Canada, Nova Scotia and New Brunswick, and the Government thereof... the Provinces of Canada, Nova Scotia and New Brunswick, shall form and be One Dominion under the name of Canada, and on and after that day those three Provinces shall form and be One Dominion under that name accordingly... God save the Queen. » (Canada and its Provinces, 1914, Vol. VI, p. 20.)

By the Queen! A PROCLAMATION...

Or, il arrive que l'auteur parle (comme cela se fait assez couramment) de « quatre provinces » fondatrices. (Aux pages 94 à 102, il est question d'une « Union fédérale fondée par les quatre provinces », « union avec les deux provinces [sic] du Canada-Uni », « les délégués des quatre provinces », « pacte fédéral entre quatre provinces ».) Certes, c'est là le nombre que créera la Loi de 1867. Mais taire l'effacement pendant plus d'un quart de siècle, à la suite de l'écrasement des Rébellions, du Bas-Canada en tant que province majoritairement francophone, c'est occulter la portée répressive du régime de l'Union (1840-1867). Les subdivisions en « Canada Est » et « Canada Ouest », à caractère administratif au sein de l'Union législative, ne constituaient nullement un maintien de provinces, entités autonomes. Les modalités des démarches entreprises en vue de négocier une nouvelle structure étatique des colonies le confirment : la Province du Canada-Uni agissait comme tel. Ignorer ce fait, c'est méconnaître deux aspects significatifs du procès d'unification coloniale. L'un, c'est le rôle du rétablissement en 1867 de l'entité étatique, la Province de Québec, conséquence du rejet de l'union législative qu'eût préférée Macdonald, et facteur favorisant la forme fédérative, et son acceptation, à ce moment-là et depuis, par bon nombre de francophones. L'autre est qu'on sous-estime la pesanteur de l'entrave à toute velléité d'expression politique autonome du fait français, sur un pied d'égalité, qu'eût permise la présence d'une Province du Bas-Canada. L'Union législative de la Province du Canada facilita la mise en place d'un bâillon fort commode. Nous vivons encore les suites, en quelque sorte, sous le fédéralisme « renouvelé » de 1982.

Pour Gil Rémillard (*Le fédéralisme canadien, I. La Loi constitutionnelle de 1867. Éléments constitutionnels de formation et d'évolution*, Montréal, Québec/Amérique, 1983), l'A.A.N.B. de 1867 fut négocié et accepté par « quatre parties », dont « le Bas-Canada, le Haut-Canada » et deux des Provinces atlantiques. Son raisonnement nous laisse songeur :

« Juridiquement, le Canada-Uni ne formait qu'une seule et même entité, mais, en pratique on peut considérer que les deux Canadas ont été parties à la négociation, ce qui était logique puisqu'ils devaient devenir deux provinces distinctes dans la fédération. » (P. 138.)

Ante hoc ergo propter hoc?

La persistance historique de « l'impasse » s'explique en partie seulement sur le plan des ambiguïtés, des contresens d'interprétation, des malentendus sur le sens des mots. Holloway en signale la surabondance. Mais, derrière le chassé-croisé des discours, se profile la charpente des

structures de pouvoir et de propriété, la mouvance en profondeur des processus conflictuels. C'est ici que les grands traits du rôle crucial joué par le fait national dans toute sa complexité font la force de l'argument de cet ouvrage. « L'essai de clarification » (chapitre XXI) en illustre à la fois l'apport original et certaines de ses limites.

À partir de la distinction essentielle à faire entre les deux acceptions distinctes du terme « nation » — juridico-politique, au sens d'un État souverain, ou sociologique, au sens d'une communauté de gens, ethno-culturelle, linguistique — l'auteur fait le procès des coupables de confusionnisme. Pierre Trudeau en est, ainsi que Gil Rémillard. Tous deux, à son avis, multiplient les contresens qui alimentent « l'impasse ». Le premier, « adversaire farouche de la notion d'État-nation » (à toute ethnie son État), en vient à nier la nation-communauté (« sociologique »), les fondements objectifs et subjectifs de sa revendication d'autodétermination. Au nom des droits individuels, les droits collectifs sont refusés... au profit, précisément, de l'État-nation unitaire des dominants. Mais, aux yeux de Holloway, « la nation sociologique n'est pas une vue de l'esprit. Elle est une réalité fondée sur des éléments objectifs [...] l'aboutissement d'une longue évolution » (p. 562). Ce qui fait l'importance de la dimension historique sur laquelle insiste l'auteur. La force de son argument est pourtant atténuée, à ce qu'il me semble, sous deux rapports : sa perception du « Canada anglais », et sa sous-estimation du rôle joué dans la question nationale par les structures de propriété, les formations socio-économiques, en déterminant avec les groupements nationalitaires le caractère de l'État.

L'auteur rejette le concept de « dualisme », de « dualité canadienne », sous prétexte que seule la composante québécoise francophone possède les traits d'une nation sociologique ; les « Canadiens anglophones » n'y accéderaient pas, à cause de l'hétérogénéité de leurs origines ethniques, en commençant par la répartition entre Écossais, Gallois, Irlandais et Anglais... du Royaume-Uni. Une meilleure connaissance de l'évolution culturelle et démographique depuis deux siècles, dont l'expression politique sur le plan d'une identité nationale « *Canadian* » est un fait indéniable, lui aurait épargné cette aporie.

À Gil Rémillard s'adresse le reproche de confondre les termes « peuple » et « nation » ainsi que les deux sens de ce dernier ; d'accepter des souverainistes non seulement le concept de deux nations ou peuples, mais l'idée selon laquelle « il y a une égalité de qualité entre les deux peuples, d'où la nécessité de négociations d'égal à égal » (p. 573) ; et de confondre « nationalisme », « phénomène national » et « nation » dans son interprétation (effectivement plutôt discutable) de l'émergence d'une nouvelle nation québécoise depuis une quinzaine d'années seulement, et dont la preuve serait l'adoption du vocable « Québécois ». On y reviendra sans doute dans le premier chapitre du tome II, sur les nationalismes.

Pour ce qui est de la question de l'interdépendance et interpénétration des classes sociales et communautés nationales, il s'agit pour moi d'une impression plus qu'autre chose : Kaye Holloway accorde-t-elle, dans cette vaste et ambitieuse entreprise d'explication et d'explicitation d'un nouveau champ de savoir sociétal, une place suffisante au rôle des structures et processus ? L'interrogation me vint à l'esprit en mettant en rapport deux passages de son texte :

« Dans un monde où les individus et les groupes s'efforcent d'échapper au gigantisme et à l'uniformisme appauvrissants de notre époque par une recherche de leurs origines, une quête de leurs identités ethniques, linguistiques et culturelles, il nous semble plus que jamais nécessaire de bien saisir le sens des notions qui sont en quelque sorte les moteurs de divers mouvements de libération et du réveil d'un nationalisme à multiples facettes.

« L'interprétation divergente et souvent erronée de ces concepts et les réalités qu'ils traduisent ainsi que la confusion créée par l'usage des mêmes mots pour définir des réalités diamétralement opposées, expliquent dans une large mesure les malentendus qui ont empoisonné les relations entre les anglophones et les francophones et sont responsables du dialogue de sourds auquel on a souvent l'impression d'assister. » (Pp. 553-554.)

Et, dans une note infrapaginale (p. 79), se référant aux causes de l'échec des insurrections, où il est question du ralliement des éléments bourgeois de droite à la réaction, l'auteur dit : « Dans les mouvements de libération, le seul lien est le nationalisme. » Est-ce si certain ?

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme fait état, dans son « Introduction générale » (Livre 1, article 83), de plusieurs paliers d'inégalité opposant les deux « sociétés » l'une à l'autre. À l'inégalité linguistique, culturelle, socio-économique s'en ajouteraient une autre, politique-étatique celle-là. Il y va d'une inégalité dans le domaine des pouvoirs décisionnels, de liberté de choix : celui de *l'autodétermination*. On la nomme, sans plus. Vu l'exclusion des questions constitutionnelles du mandat de la Commission, ainsi que l'empressement avec lequel P.E. Trudeau devait entériner la requête des commissaires d'omettre toute conclusion générale à leurs travaux, le curieux lapsus se comprend. Se peut-il que la perdurabilité phénoménale de notre « Impasse » historique ait un rapport quelconque avec la question, névralgique à l'extrême, de l'intangibilité de certaines structures de propriété et de pouvoir, de classes sociales ? La présence envahissante de représentants des grands milieux d'affaires au Comité du NON a pu le suggérer.

POSTFACE: *Corrigenda*

Le nombre de coquilles qui parsèment le texte est déplorable. Plus grave que l'agacement causé au lecteur est le fait que le message important de l'ouvrage s'en trouve altéré. La responsabilité éditoriale serait-elle demeurée entre deux selles, des deux bords de l'Atlantique ? À titre indicatif seulement, en plus de l'orthographe de noms propres (l'historien « F.X. Garnaux », parmi bien d'autres), erreurs de dates, et des inexactitudes non repérées :

- Expulsion des Acadiens, en « 1775 » (p. 579 ; la bonne date, à la page 441).
- « Création de la Province du Haut Canada en 1774 » (p. 421).
- L'Acte d'Union, « de 1848 » (p. 543).
- Traduction de l'anglais, « *went over to the side of reaction* », par « se rallièrent à la rébellion », ce qui est tout juste le contraire (v. *supra*, p. 10).
- Brouillamini à partir d'une citation de Lacour-Gayet, où Lord Russell serait nommé gouverneur du Canada-Uni (p. 82), mais devient Lord Sydenham, « premier gouverneur des deux Canadas » (*sic*) à la page suivante.

Stanley Bréhaut RYERSON

Département d'histoire,
Université du Québec à Montréal.

Daniel GAY, *Les élites québécoises et l'Amérique latine*, Montréal, Nouvelle optique, 1983, 341p.

La société québécoise des vingt-cinq dernières années a été un véritable bouillon de culture au plan des idéologies : l'éventail représenté y est pratiquement le même qu'aux États-Unis ou en Europe occidentale et ce, malgré les énormes différences démographiques et en dépit de particularités évidentes. Cependant, même si les idéologies au Québec ont fait l'objet de nombreuses recherches, nous disposons de peu d'études encore concernant les mécanismes de leur élaboration, autant que des processus de transformation et éventuellement de mise en veilleuse des idéologies. En outre, la plupart des chercheurs se sont penchés sur les divers modes de représentation de soi de la société québécoise et non sur la manière dont on définit l'Autre. C'est cette lacune que vient partiellement combler le livre de Daniel Gay, en abordant un thème jamais traité encore, si l'on excepte des études partielles qui, pour la plupart, n'avaient jamais franchi l'enceinte des universités (mémoires ou rapports de recherche).